Image not found or type unknown

droit concernant le contrat de vente en magasin

Par **zebulon72**, le **13/12/2008** à **11:37**

J' ai acheté 6 chaises dans un magasin de mobilier et commandé 2 autres chaises
avec un versement d' acompte de 50€ sur un total de 200€.
La commande à été faite le 04/07/2008,
avec un délai de livraison pour les 2 chaises restantes le 15/10/2008.
nous sommes le 15/12/2008, et je n' est toujours pas de nouvelle de cette livraison.
Quels sont mes recours ?
L' annulation du solde des 2 chaises est-elle possible avec remboursement de l' acompte?
Faut-il envoyer une lettre recommandée ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés